

Liste rouge UICN des poissons d'eau douce menacés de France métropolitaine (2009) : VU - Vulnérable (listé Lampetra fluviatilis)

Réglementation Seul le texte officiel fait foi

■ Arrêté du 8 décembre 1988 : article 1

L'arrêté concernant la Lamproie de rivière interdit la destruction ou l'enlèvement des œufs. La protection de ses habitats interdit toute intervention sur les milieux particuliers à l'espèce et notamment tout type de travaux susceptibles de les altérer ou de les dégrader.

Liste des poissons protégés sur l'ensemble du territoire national : http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000327373

■ Article L432-3 CE

Le fait de détruire les frayères ou les zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole est puni de 20 000 euros d'amende, à moins qu'il ne résulte d'une autorisation ou d'une déclaration dont les prescriptions ont été respectées ou de travaux d'urgence exécutés en vue de prévenir un danger grave et imminent (les modalités d'identification des frayères ou les zones de croissance ou d'alimentation sont précisées aux articles R432-1 à R432-1-5).

Liste des espèces de poissons et de crustacés et la granulométrie caractéristique des frayères en application de l'article R. 432-1 du code de l'environnement : http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018771291

■ Directive « Habitats, faune, flore » : annexes II & IV

La Lamproie de rivière est une espèce d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte (annexe IV) et qui doit être prise en compte dans les évaluations des incidences des sites Natura 2000 désignés pour l'espèce (annexe II).

Liste des sites d'intérêt communautaire : http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/listeEspeces/lampetra+fluviatilis

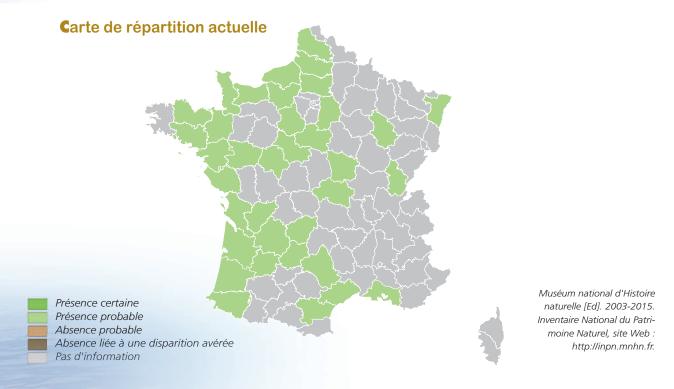
- renseigner auprès des organismes scientifique et technique compétents (établissements publics Onema, ONCFS; associations locales fédération de pêche, associations naturalistes...; bureaux d'études) ou vous rapprocher des services de l'État instructeurs de votre région (services chargés de l'environnement au sein des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DRIEE en Île de France) ou au sein des directions départementales des territoires).
- Guide "espèces protégées, aménagements et infrastructures", Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

http://www.developpementdurable.gouv.fr/Guide-especes-protegees.htm

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Evaluation-des-incidences-sur-les-.html

■ Les valeurs présentées dans cette fiche sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques, de l'altitude et de la latitude, et des caractéristiques propres à chaque population.



Habitats

■ Généralités

La Lamproie de rivière vit en mer (zones côtières du plateau continental) et dans les estuaires en parasitant divers poissons. Elle remonte les rivières entre octobre et mai pour s'y reproduire principalement en mars et avril.

Les Lamproies ont des exigences très strictes pour la reproduction, en matière de granulométrie, vitesse de courant (> 40 cm/s) et hauteur d'eau (> 50 cm.) Les larves (ammocètes) ont besoin d'une eau fraîche et bien oxygénée. Enfouies pendant plusieurs années dans les dépôts sableux, elles sont particulièrement sensibles à toute altération du sédiment ou de l'eau interstitielle. La température de l'eau est un paramètre déterminant pour l'activité de migration (pas de migration en dessous de 8°C). Elle joue également un rôle important dans le déroulement de la reproduction (températures de préférence comprises entre 10 et 14°C).

■ Milieux particuliers à l'espèce bénéficiant de mesures de protection

Sites de reproduction: pour la reproduction, les Lamproies de rivière remontent dans la partie moyenne des cours d'eau à la recherche de zones de sable grossier et de graviers. Elles y creusent un nid de forme ovale (40 cm de diamètre) dans les zones de courant, en écartant les éléments les plus grossiers et en se débarrassant des éléments fins (périlithon). Les zones de grossiessement des larves sont situées en aval, dans des zones de sédiments meubles (sables, vases, limons, débris organiques), où elles restent enfouies pendant 3 à 6 ans, avant de se métamorphoser et d'entreprendre la dévalaison.

Utilisation des écosystèmes aquatiques : systématique

Aire de repos : cinq jours après l'éclosion, les larves gagnent les « lits d'ammocètes » et restent enfouies dans les sédiments limoneux des rivières 3 à 8 ans. Après la métamorphose, les sub-adultes migrent en mer et vivent en parasites externe sur des poissons marins dans les zones côtières du plateau continental.

Utilisation des écosystèmes aquatiques : systématique

Alimentation: les larves (amnocètes) vivent enfouies dans des zones abritées du courant et surtout constituées d'une couche épaisse de sédiments fins et de débris organiques (sable, limon, vase). Leur nourriture est constituée de diatomées, d'algues bleues et de débris organiques contenus dans les sédiments et filtrés face au courant. La croissance en mer se fait ensuite au détriment des diverses espèces de poissons parasités (aloses, éperlan, hareng, sprat, lieu jaune, saumon, mulets...). La Lamproie de rivière peut provoquer la mort de son hôte.

Utilisation des écosystèmes aquatiques : systématique

■ Types d'habitats aquatiques associés selon les typologies EUNIS et Corine BIOTOPE

Code CORINE	Intitulé CORINE	Code EUNIS	Intitulé EUNIS
24.1	Lits des rivières	C2.2	Cours d'eau permanents non soumis aux marées, à l'écoulement turbulent et rapide
		C2.3	Cours d'eau permanents non soumis aux marées, à débit régulier
13.1	Fleuves et rivières soumis à marées	C2.4	Fleuves et rivières soumis à marées en amont de l'estuaire
13.2	Estuaires	X01	Estuaires

Autres conditions environnementales nécessaires à l'accomplissement du cycle de vie

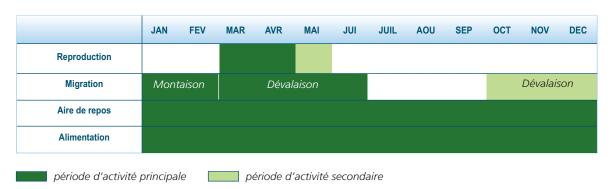
■ Aire de déplacement des noyaux de population

Domaine vital : compte tenu de son cycle biologique, le domaine vital de la Lamproie de rivière est étendu. Adulte, elle vit, en parasite, sur le plateau continental marin. durant 1,5 à 2,5 ans avant de remonter les fleuves et atteindre les cours d'eau moyens et amonts (jusqu'à plusieurs centaines de km de la mer) en vue de se reproduire. Avant de se métamorphoser et dévaler vers la mer, les larves (ammocètes) gagnent des zones abritées et sablo-limoneuses pour rester dans un terrier pendant 3 à 6 ans.

Déplacements : chez cette espèce migratrice anadrome les adultes remontent les fleuves pour venir se reproduire dans les cours d'eau moyens et amonts (jusqu'à plusieurs centaines de kilomètres de la mer). Aucune donnée quant à la fidélité aux sites de reproduction n'est disponible. Les géniteurs meurent après la reproduction. Les crues constituent un facteur de dispersion important pour les larves. Par ailleurs, lorsque la température excède 19°C, les larves sont capables de migrer plus au large, vers le milieu du lit de la rivière.

Obstacles : difficultés à accéder à des zones de frayères en raison des ouvrages sur les cours d'eau (seuils, barrages, rampes, écluses...), cette espèce ayant de faibles capacités de franchissement des obstacles. Elle est également sensible aux modifications du milieu et le colmatage des frayères par des particules fines prive les larves de la circulation d'eau et donc de l'oxygène.

■ Phénologie et périodes de sensibilité



Méthodes de détection

La dévalaison des sub-adultes est effectuée de nuit, surtout de mars à juin mais également en automne.

Le repérage des frayères de Lamproie de rivière se fait de préférence à pied. Une embarcation peut s'avérer nécessaire sur les grandes rivières ou pour prospecter les zones plus profondes. Les nids sont repérables, lorsqu'ils sont très récents, par leur couleur claire correspondant au nettoyage du substrat. Les larves enfouies dans le substrat peuvent être capturées par pêche électrique ou mieux, par tamisage des sédiments en période d'étiage.

Sources d'informations complémentaires

En cas de difficulté d'activation des liens Internet, copier ce lien et le coller dans la barre d'adresse de votre navigateur Internet.

■ Fiche d'information INPN

http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/66330

■ Autres fiches et sources d'information

Fiche espèce – Cahiers d'habitats Natura 2000.
Tome 7

http://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/1099.pdf

- Fiche espèce DORIS-FFESSM

http://doris.ffessm.fr/fiche2.asp?fiche_numero=1122

- Fiche espèce sur le site de la Liste rouge mondiale des espèces menacées [en anglais] http://www.iucnredlist.org/details/11206/0
- Autres espèces protégées possédant des habitats similaires
- Alose vraie, *Alosa alosa* (Linnaeus, 1758) http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/66967
- Alose feinte, *Alosa fallax* (Lacépède, 1803) http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/66996
- Lamproie de planer, *Lampetra planeri* (Bloch, 1784) http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/66333
- Lamproie marine, *Petromyzon marinus* Linnaeus, 1758 http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/66315
- Truite commune, *Salmo trutta* Linnaeus, 1758 http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/67772

Bibliographie consultée

Goodwin C.E., Dick J.T.A., Rogowski D.L., Elwood R.W., 2008. Lamprey (*Lampetra fluviatilis* and *Lampetra planeri*) ammocoete habitat associations at regional, catchment and microhabitat scales in Northern Ireland. Ecology of Freshwater Fish 17, 542–553.

Keith P., Persat H., Feunteun E., Adam B., Geniez M. (Eds.), 2011. Les poissons d'eau douce de France, Collection Inventaires & biodiversité. Muséum National d'Histoire Naturelle ; Biotope,

Lasne E., Sabatié M.-R., Tremblay J., Beaulaton L., Roussel J.-M., 2010. A new sampling technique for larval lamprey population assessment in small river catchments. Fisheries Research 106, 22–26.

Taverny C., Élie P., 2010. Les lamproies en Europe de l'Ouest : écophases, espèces et habitats, Guide pratique. Quae, Versailles, France.

Informations sur la fiche

Version: juillet 2015

■ Rédaction

Puissauve Renaud – MNHN, Service du patrimoine naturel

■ Relecture

Evanno Guillaume – Inra, UMR Ecologie et Santé des Ecosystèmes

■ Citation proposée

Puissauve R. & Evanno G. 2015. Fiches d'information sur les espèces aquatiques protégées : Lamproie de rivière, *Lampetra fluviatilis* (Linnaeus, 1758). Service du patrimoine naturel du MNHN & Onema.

■ Photo

Sabatié Richard



